

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE REVISION ALLEGEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE RABASTENS

Par arrêté n°04_2023A en date du 19 janvier 2023, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Rabastens pour une durée de 32 jours consécutifs, du 15 Février 2023 à 9H00 18 Mars 2023 à 12h00.

Ledit projet de révision allégée n°2 du PLU de Rabastens vise à :

La création d'un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée (STECAL) en zone naturelle dans le but de permettre le développement du camping existant sur la commune.

Au terme de l'enquête publique, la révision allégée n°2 du PLU de la commune de Rabastens sera approuvée par délibération du conseil de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, en décidant éventuellement d'y apporter les modifications qu'il estime nécessaires ou opportunes pour tenir compte des avis émis, des observations, demandes ou propositions formulées lors de l'enquête ainsi que du rapport et de l'avis motivé du Commissaire enquêteur.

Madame Caroline THAU, architecte et urbaniste, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par M. Le Président du Tribunal Administratif, par décision n°E22000140/31, en date du 27/09/2022.

Le dossier du projet de révision allégée n°2 du PLU de la commune de Rabastens et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par Madame le commissaire enquêteur destiné à recueillir les observations du public, seront déposés et mis à la disposition du public, pendant 32 jours consécutifs, du 15 février 2023 à 9H00 au 18 mars 2023 à 12h00, en Mairie de Rabastens, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (Du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h / le Samedi de 10h à 12h) et au siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique, portant les présentes indications à la connaissance du public, sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans au moins deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le Département.

Cet avis sera affiché notamment à la Mairie de Rabastens dans l'ensemble des panneaux d'affichage dont dispose la commune de Rabastens, dans le lieu d'enquête publique et publié par tout autre procédé en usage dans la commune. Cet avis sera notamment affiché sur le site concerné par la présente révision allégée n°2 du PLU ou à proximité immédiate de celui-ci, visible depuis la voie publique. Le dossier d'enquête et l'avis d'enquête seront également publiés sur le site internet et l'application mobile de la commune de Rabastens : www.rabastens.fr et de la Communauté d'Agglomération : www.gaillac-graulhet.fr. Les pièces du dossier d'enquête publique pourront aussi être consultées en mairie pendant les jours et heures habituels d'ouverture. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Maire, Mairie de Rabastens - 3 Quai des Escoussières – 81800 Rabastens.

Des observations écrites pourront être adressées à Madame le commissaire enquêteur en Mairie de Rabastens - 3 Quai des Escoussières – 81800 Rabastens, pendant toute la durée de l'enquête publique.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à urbanisme.mairie@rabastens.fr

Madame le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie de Rabastens :

- le Mercredi 15 Février 2023 de 14h00 à 16h00,
- le Mercredi 1er Mars 2023 de 14h00 à 16h00,
- le Samedi 18 Mars 2023 de 10h00 à 12h00,

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par Madame le commissaire enquêteur

Le rapport et les conclusions motivées de Madame le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en Mairie de Rabastens et sur le site internet de la commune de Rabastens: www.rabastens.fr et de la Communauté d'Agglomération : www.gaillac-graulhet.fr.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces à Monsieur le Maire, Mairie de Rabastens – 3 Quai des Escoussières - 81800 Rabastens.

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, Le Nay, 81600 TECOU, personne morale de droit public, est responsable de toute décision relative à la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Rabastens, notamment pour conduire la présente enquête publique.

Toute information sur le dossier d'enquête peut être demandée auprès de la Mairie de Rabastens – 3 Quai des Escoussières - 81800 Rabastens, Tel : 05.63.33.64.00